

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 5 MARS 2026 - AIGLE, ECOLE PROFESSIONNELLE DU CHABLAIS - EPCA

Président : M. Jacques VACHERON
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateur :
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 19h30, **M. le Président Jacques VACHERON** ouvre la 36ème séance de la législature 2021-2026, 1ère de l'année 2026.

Il salue la présence de la Municipalité, ainsi que celles des Conseillers communaux et du public. Il salue également la presse et rappelle que les débats sont enregistrés.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de **52 Conseillers présents** (16 excusés-1 retard – 1 démission). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président informe que les Conseillers ont reçu hier à 8h57, un courriel de la secrétaire annonçant l'ajout d'une interpellation, d'une motion et d'un postulat à l'ordre du jour. Lors de la préparation du Conseil, il a constaté que la motion de M. BELLWALD n'était pas recevable en l'état, conformément à l'article 31 de la LC. Il a néanmoins contacté le Canton pour vérifier cette situation, qui lui a confirmé que cette motion ne pouvait être retenue et ne sera donc pas inscrite à l'ordre du jour. Cette motion devra être reformulée en postulat et sera soumis lors du prochain Conseil. Par souci d'équité, le postulat de M. DRAPEL, après discussion avec ce dernier, sera également inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Ainsi, deux interpellations figurent aux points 6.1 et 6.2. L'ordre du jour modifié se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025

1.4 Communications du Président

1.5 Assermentation d'un nouveau Conseiller

1.6 Communications de la Municipalité

1.7 Communications des délégués des Conseils des Associations intercommunales : AERA

2.1 Préavis municipal N° 2025-20 du lundi 3 novembre 2025, relatif à l'assainissement de notre conduite d'eau potable sur la route industrielle

2.2 Préavis municipal N° 2025-21, du lundi 3 novembre 2025, relatif à la réponse au postulat de Mme Marie-Dominique Genoud, déposé le 25 mars 2021 et intitulé "Pour un affichage politique responsable et efficient"

2.3 Préavis municipal N° 2025-22 du 10 novembre 2025, relatif à la réponse au postulat de M. Marc Taverney (PLR), déposé le 7 février 2022 et intitulé "Mise à disposition de défibrillateurs accessibles à la population sur le territoire de la Commune d'Aigle".

2.4 Préavis municipal N° 2025-23 du lundi 1er décembre 2025, relatif à la demande d'un crédit d'ouvrage pour la réfection de l'étanchéité du réservoir de Plantour

3. Réponses aux interpellations, postulats, motions

4. Motions déposées

5. Postulats déposés

6.1 Interpellation de M. Samuel OBI (les Verts) intitulée « Rue du Collège »

6.2 Interpellation de M. Marc TAVERNEY (plr), intitulée : "Situation du vignoble communal"

7. Divers et propositions individuelles

À la majorité des membres présents, cet ordre du jour modifié **est accepté (OUI : 48 – NON : 2 – 1 abstention)**

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2025

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, M. le Président le soumet à l'approbation du Législatif qui l'accepte **à la majorité** des membres présents (1 abstention) et remercie son auteur.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Carnet noir :

L'Assemblée est priée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de :

Mme Shizuko Kessokude, mamand de Mme Mito DINI, Conseillère communale.

Étant donné qu'il s'agit de la première séance de Conseil depuis le triste matin du 1er janvier dernier, il est proposé d'associer ce drame à cette minute de silence.

Démission :

Lecture de la lettre de démission de M. Louis GOY au sein du Conseil communal au 31 décembre 2026.

Le groupe les Verts & Ouverts renonce à remplacer M. GOY au sein de la CoGest. À moins de 6 mois de la fin de la législature, son remplacement n'est pas indispensable au sein de cette commission.

Courriers :

M. le Président procède à la lecture complète des correspondances échangées entre M. Jean-François Jaggi, la préfecture, la Municipalité, ainsi que le bureau du Conseil.

Divers :

M. le Président rappelle quelques éléments importants au bon déroulement de cette séance.

À trois jours des élections du 8 mars, 61 Conseillers ici présents sont candidates et candidats à leur réélection. Dans ce contexte, il invite à veiller à ce que les travaux demeurent, autant que possible, centrés sur le traitement des préavis inscrits à l'ordre du jour.

Il remercie donc chacune et chacun de maîtriser son temps de parole, de concentrer ses interventions sur les points soumis à discussion et d'éviter toute prise de position ou mise en scène à caractère électoral. L'objectif est de garantir à cette séance le sérieux, l'efficacité et le respect mutuel qui doivent la caractériser, en conservant l'indépendance vis-à-vis du calendrier politique. Et ainsi offrir au public et à la presse l'image la plus juste et la plus digne de cet organe délibérant.

Il tient également à saluer l'engagement de chacune et chacun au service de la chose publique. Il souhaite plein succès pour les échéances de dimanche et remercie encore tous les Conseillers pour leur disponibilité lors du dépouillement.

1.5 ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

M. le Président Jacques **VACHERON**, selon l'art. 9 du règlement du Conseil communal, procède à l'assermentation de M. Jean-Marc COUSIN (les Verts & ouverts), qui prête serment selon l'art. 5 du même règlement.

L'Assemblée applaudit et compte, à partir de cet instant, **54 Conseillers présents**. (Avec l'arrivée du membre retardataire)

1.6 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal

Carrefour Frédéric Rouge : les travaux de sécurisation et d'amélioration du carrefour Frédéric Rouge

débiteront le 16 mars prochain et dureront un bon mois, jusqu'au 17 avril. Ces travaux visent à modifier les îlots routiers, modifier les feux pour l'ASD avec l'installation de nouveaux mâts, améliorer le cheminement piéton en modifiant les flux et abaissant les trottoirs, ainsi qu'à créer une bande cyclable rouge pour améliorer la sécurité des vélos.

Vélos en libre-service : comme annoncé au Conseil, la Commune a résilié le contrat de vélo en libre-service (velospot/publibike). Suite à cela, l'entreprise a souhaité rencontrer la Municipalité afin de proposer des améliorations et services complémentaires, et ce gratuitement de juillet à décembre 2026, voulant donner encore une chance à cette prestation. La Municipalité a accepté cette prolongation gratuite de juillet 2026 à décembre 2026 de l'ensemble des prestations et de la mise à disposition du système de monitoring et campagne de communication. Elle a obtenu en plus diverses prestations, notamment de nouvelles tarifications plus souples et une formule d'abonnement --> 15minutes gratuites et possibilités de louer un vélo spontanément avec le Swisspass pour 1CHF/15minutes sans abonnement préalable. Une évaluation sera effectuée à la fin de l'automne pour examiner quelle suite donner à cette prestation.

Ré-audit Cité de l'énergie : le 4 février dernier a eu lieu la séance de clôture du ré-audit pour le label Cité de l'énergie. La Commune a été complimentée pour l'ensemble des mesures prises depuis le précédent audit, notamment à propos de son plan climat, qui a été vivement salué, tout comme le déploiement du chauffage à distance. Elle devrait recevoir ces prochains jours, la confirmation officielle qu'elle a passé l'examen avec succès et que sa progression continue, même si elle ne lui permettra pas encore, cette fois, de franchir la barre « gold », qui reste un objectif de la Municipalité.

Mme Maude ALLORA, Municipale :

Point de situation cohésion sociale : dans le cadre de l'état des lieux de la cohésion sociale et afin de compléter les ateliers effectués avec des professionnels, des questionnaires ont été transmis aux quatre groupes cibles, soit : enfance, jeunesse, seniors et diversité culturelle. À ce jour, la Commune a reçu, pour le groupe 0-6 ans, 22 questionnaires, lesquels ont été transmis à des professionnels pour distribution aux parents concernés.

Pour les 7-10 ans ainsi que les 11-15 ans, des questionnaires ont été transmis à quatre classes, comprises entre la 4P et la 11P.

Pour les 16-25 ans, 180 questionnaires ont été retournés par courrier. Ces jeunes avaient reçu, par courrier, une demande de répondre à ce questionnaire. Ces 180 questionnaires en retour correspondent à 14,2 % de cette population.

Pour les seniors, la Commune a reçu 501 questionnaires, également envoyés par courrier, ce qui correspond à 25,8 % de cette population.

Enfin, pour le groupe diversité culturelle, 53 questionnaires ont été transmis à des professionnels pour distribution aux personnes concernées. Actuellement, ces questionnaires sont en cours d'analyse et viendront compléter l'état des lieux effectué par les professionnels lors des ateliers.

Par ailleurs, un rapport intermédiaire sur l'état des lieux de la cohésion sociale, accompagné de propositions de mesures en vue de l'élaboration d'un plan stratégique, a été transmis à la Municipalité pour information.

Les prochaines étapes sont : retour de la synthèse des ateliers aux participants, élaboration d'un rapport complet sur toutes les démarches, puis élaboration du plan stratégique qui sera soumis au Conseil avant l'été.

Tables du Rhône : les Tables du Rhône effectuent une distribution alimentaire sur la commune d'Aigle depuis de nombreuses années. Celles-ci se déroulaient jusqu'à présent à la salle de Paroisse de l'EERV à l'avenue des Glariers. Depuis le 1er avril prochain, date encore à confirmer par les tables du Rhône, cette distribution sera effectuée dans une mobilhome qui se trouve après le camping de la piscine, également aux Glariers, utilisé précédemment par l'AJA.

Association AMIS : à la suite de la démission de la responsable administrative, le comité a décidé de réorienter le poste en le proposant à une travailleuse sociale ou un travailleur social, afin de se rapprocher du besoin du terrain. Le comité AMIS a le plaisir d'annoncer que Mme Amélie DE FOSSEY PISTORIUS a été engagée comme coordinatrice de l'association. Mme DE FOSSEY occupait précédemment un poste de coordination à l'EVAM pour la région Est. Elle connaît donc très bien la population migrante et la commune d'Aigle. La Municipalité lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal :

Infrastructures routières

Carrefour Chemin. de Pré-Yonnet – Chemin des Salines : dès ce jour, le chemin des Salines est mis en sens unique alterné en raison de travaux sur le réseau d'eau potable et des aménagements urbains prévus à l'entrée du quartier.

Quartier des Jardins du Soleil : les travaux de réfection des cunettes servant à la récupération des eaux de surface se déroulent actuellement jusqu'au 20.03.2026 sur les chemins des Erables, des Tilleuls et des Parrotias.

Avenue du Cloître : les importants travaux de réfection de l'avenue du Cloître se poursuivent selon le calendrier établi.

Chemins de l'Hôpital et du Grand-Chêne : la pose du revêtement final s'effectue actuellement.

Chemin du Lieugex : les travaux du chauffage à distance, des canalisations d'eau potable et de l'éclairage public sont terminés. Ces travaux importants se sont déroulés de manière coordonnée entre les différents services, à savoir chauffage à distance, eau et électricité, ceci sous la direction du bureau technique communal. La pose du revêtement définitif va s'effectuer prochainement depuis le rond-point Lidl jusqu'au chemin de Pré-Yonnet. Une signalisation pour une circulation alternée et sécurisée sera mise en place.

Cours d'eau : dans le cadre de la mesure anticipée concernant la sécurisation de la Grande-Eau, la passerelle des Glariers est fermée à toute circulation jusqu'au 13.03.2026.

Arrêts bus : afin de répondre aux normes actuelles de la LHand et de faciliter l'accès aux transports publics pour les personnes à mobilité réduite, les travaux d'aménagement des arrêts bus se poursuivent selon la planification établie.

Déploiement du CAD : en raison d'un raccordement au chauffage à distance, l'entrée de la rue du Rhône est fermée à la circulation du 02.03 au 03.04.2026. Durant cette période, un double sens provisoire a été mis en place pour les riverains. Le déploiement du réseau de distribution du CAD, dont le passage sous le Rhône, se poursuit selon la planification établie. Toutes les informations relatives à ces importants travaux figurent sur le site internet de la commune, rubrique « Info chantiers ».

Gestion des déchets alimentaires GASTROVERT : comme déjà communiqué lors du dernier Conseil communal, le système de collecte et de mise en valeur des déchets alimentaires répond aux attentes des citoyens et des professionnels de la restauration. La Municipalité a reçu récemment les résultats détaillés pour l'année 2025. C'est plus de 354 tonnes de déchets alimentaires qui ont été collectés sur le territoire de la Commune, ce qui représente 30 Kg/habitant. Cet excellent résultat permet ainsi de bénéficier de la rétrocession de CHF 40.- par tonne de déchets ménagers incinérés. L'apport des ordures ménagères à Satom SA a été de 2'000 tonnes pour 2025. Comme le prévoit le système de tarification différenciée, Aigle bénéficie d'une rétrocession d'un montant de CHF 80'028.- pour l'année 2025.

M. Fabrice COTTIER, Municipal :

EEG et plan d'affectation des Glariers : pour rappel, quatre dossiers ont été mis à l'enquête en 2023. Deux dossiers avec une procédure d'affectation : le PA des Glariers et le projet d'aménagement de l'avenue des

Glariers et du chemin des Carabiniers, avec constitution d'une servitude publique. Puis deux dossiers avec une procédure d'autorisation communale : le permis de construire pour la construction de l'EEG et la procédure d'abattage d'arbres en relation avec la construction de l'EEG. S'agissant des deux premières procédures, elles sont bouclées avec l'arrêt d'un CDAP du 20 novembre 2025, qui est maintenant définitif et exécutoire. En revanche, s'agissant des deux autres procédures, elles étaient conditionnées à l'approbation du PA, ce qui est à présent chose faite. Comme des oppositions ont été formées durant l'enquête publique, elles doivent ainsi être levée par la Municipalité avant de délivrer le permis de construire et l'autorisation d'abattage. Une fois les décisions notifiées, les voies de recours seront ouvertes. Dès lors, le service des bâtiments travaille d'ores et déjà sur une réévaluation des procédures et une nouvelle planification en ce qui concerne la construction.

Passeport santé : dès le 6 avril prochain, la Ville d'Aigle lancera le Passeport santé. Un nouvel abonnement communal destiné à encourager l'activité physique régulière au sein de la population. Cette offre permettra aux habitant-e-s d'accéder tout au long de l'année à un programme varié, avec des cours encadrés par des moniteurs qualifiés : renforcement musculaire, activités cardio-vasculaire, détente, art-martiaux, danse, adaptés à tous les niveaux. Labellisée « Commune en santé », Aigle poursuit ainsi son engagement concret en faveur de la promotion de la santé et du bien-être. Avec ce programme renouvelé chaque trimestre, la Municipalité souhaite rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre, dans un esprit de convivialité et d'inclusion, sans distinction d'âge ou de condition physique. Le Passeport santé sera accessible au prix de CHF 40.- par trimestre pour les Aiglones et Aiglons, et CHF 50.- pour les personnes domiciliées hors commune. L'abonnement sera offert aux jeunes de 16 à 18 ans, ainsi qu'aux bénéficiaires AVS/AI et PC famille. Par cette initiative, Aigle fait le choix d'une ville plus active, plus inclusive et plus attentive à la santé de sa population. Les inscriptions sont déjà ouvertes sur le site de la Commune.

M. Grégory DEVAUD, Syndic :

Plans Directeurs : le 11 février dernier, le Conseil d'État a approuvé deux planifications directrices d'importance. La première concerne les volets stratégique et opérationnel du Plan Directeur des zones d'activités du Chablais vaudois (SRGZA). Il s'agit d'un point extrêmement important, puisqu'il s'agit, à ce jour, de la seule et unique planification directrice régionale validée par le Conseil d'État, devant celles de l'Ouest lausannois, de la Côte et d'Yverdon. Les communes pourront ainsi aller de l'avant dans leurs planifications en matière d'affectations.

La Commune d'Aigle attend la mise à l'enquête de la mesure prioritaire du Chablais dans le cadre de la troisième correction du Rhône, prévue entre juin et septembre, pour ensuite pouvoir revoir la question de l'affectation de la zone d'activités.

Par ailleurs, le Conseil d'État a également approuvé le Plan Directeur intercommunal Chablais Agglo, cinquième génération. Les opérations se poursuivent aussi, notamment auprès de la Confédération, en vue d'une approbation attendue début d'année prochaine.

Population : au 31 décembre 2025, Aigle comptait 12'045 habitants, soit une augmentation de 292 personnes par rapport au 31 décembre 2024.

Parcelle N° 1279 : La Municipalité a renouvelé la convention concernant la parcelle N° 1279 située en zone industrielle qui héberge la rampe de chargement de l'Association des betteraviers de la Plaine du Rhône. Cette convention a été renouvelée aux mêmes conditions locatives, pour une durée de 10 ans. Un article a tout de même été corrigé et modifié afin de permettre d'autres utilisations, notamment pour des opérations de chargement industriel, de quai militaire ou de surface de transbordement.

Plainte pénale : concernant la plainte pénale déposée par deux membres de cette Assemblée envers les membres de la Municipalité ainsi que la présidence de la Satom, pour contravention à la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et des constructions et abus d'autorité dans le cadre du CAD, le Ministère public a décidé d'une non-entrée en matière.

Centre-ville : s'agissant de la suite du projet relatif au centre-ville comprenant la place du Marché, la rue

Plantour et l'avenue Chevron, le processus s'est poursuivi à la suite de la votation. Il a été signifié aux différents opposants, la levée des oppositions par le département en charge. À ce jour, aucun recours n'a été déposé sur ces levées d'opposition. Le dossier entre dans une phase définitive et exécutoire.

1.7 COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

I AERA

La parole n'est pas demandée.

M. le Président rappelle qu'il est important que les délégués au Conseil intercommunal des associations présentent eux-mêmes le rapport relatif à l'activité desdites associations. Ceci afin de permettre que cela reste dans le Législatif communal et du Législatif intercommunal, dans le respect de la séparation des pouvoirs. Il n'appartient pas aux membres du CoDir, ni à l'Exécutif de présenter ce type de rapport auprès du Conseil communal.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2025-20 DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025, RELATIF À L'ASSAINISSEMENT DE NOTRE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA ROUTE INDUSTRIELLE

M. Marc Olivier **DRAPEL** (PLR) donne un résumé du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Bernard **BOREL** prend la parole au nom des Verts & Ouverts et s'exprime en ces termes sur les deux préavis débattus ce soir, relatifs à l'eau potable :

« L'approvisionnement de la population en eau potable est un aspect vital du fonctionnement de la ville et le réseau est très hétérogène, comme l'a relevé le Président de la Commission, et mérite une planification de son entretien. **La ville grandit**, les besoins en eau doivent être garantis à toute la population. Il paraît nécessaire de comprendre, appréhender et anticiper les besoins, tant de la population que des infrastructures industrielles et de la lutte anti-incendie. Le nombre des captages de l'eau va probablement croître. Nous pensons que cet aspect devra être inclus dans le prochain document de référence de l'eau à Aigle. **La qualité de l'eau potable** distribuée doit demeurer irréprochable tant du point de vue bactériologique que chimique. Les contrôles de qualité bactériologique et chimique devraient être plus fréquents que ce qu'ils ne sont actuellement. C'est pourquoi nous n'allons pas contester les conclusions et recommandations des différentes commissions. En revanche, nous voulons nous assurer que la Municipalité va prendre au sérieux les vœux de ces deux commissions et qu'elle s'engage à présenter un préavis dans un délai considéré comme raisonnable. En effet, il en va de la santé de la population ».

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, souhaite apporter une réponse concernant la recommandation relative à la neutralisation de la conduite en amiante-ciment qui restera dans le gabarit de la route. Elle indique avoir interrogé le bureau d'ingénieurs qui suit la Commune pour tout ce qui est réseau d'eau. Celui-ci a signalé que, depuis les 25 ans au cours desquels il a travaillé sur le remplacement de conduites d'eau potable, il n'a jamais constaté de rupture, ni d'abandon signalé, et n'a jamais dû prévoir de mesure spéciale. Il est aussi relevé que cette conduite est enterrée à une profondeur d'environ 1,20 mètre et présente un diamètre de 150 mm. La fondation de la chaussée est par ailleurs très compacte, car roulée depuis de nombreuses années, ce qui ne créera pas un abaissement du niveau de la chaussée, même si la conduite devrait se casser à un ou deux endroits. Mme ALLORA précise en outre qu'une conduite en Eternit telle que celle évoquée, a une pression nominale de 16 bars et des parois d'environ 16 mm d'épaisseur. Une pression de 40 tonnes sur la chaussée représente, à une profondeur de 1,20 mètre, une charge inférieure à 1 kg par cm². D'un point de vue physique, le risque est faible. Elle ajoute que le remplissage de cette conduite engendrerait un coût relativement élevé. Une estimation a été demandée au service compétent : les travaux de fouille et la réfection de l'enrobé, sans compter le remplissage de la conduite, sont évalués à CHF 750'000.-. Il est par ailleurs difficile de garantir que l'entier du tuyau soit rempli par le matériau en question.

S'agissant du vœu de la commission relatif à l'établissement d'un plan d'entretien pluriannuel, Mme ALLORA indique que le service des eaux est déjà bien outillé pour planifier l'entretien du réseau d'eau existant, avec un plan qui a été transmis à la Commission. La Municipalité se dit toutefois ouverte à la création d'un document par le service, relatant les travaux sous la forme d'un plan d'entretien, afin de consigner les interventions à réaliser. Elle relève enfin que la planification du remplacement des conduites d'eau potable est aussi présente dans le plan d'investissements, notamment dans le cadre des projets d'aménagement urbain. À ces occasions, l'état des conduites est systématiquement regardé pour vérifier s'il faut envisager de les remplacer.

M. Bernard **BOREL** a bien entendu les propos de Mme la Municipale. Mais il souhaite savoir de quelle manière le Conseil communal sera informé, pour qu'il soit clairement établi qu'une planification existe, non seulement sur les réparations possibles, mais également sur les contrôles de qualité de l'eau. Il rappelle qu'il s'agit d'un problème de santé publique extrêmement important, qui devient de plus en plus important et pour lequel la Municipalité doit se doter réellement d'un outil et que le délibératif doit en être informé. Aussi, il lui semble qu'un préavis serait nécessaire. Il demande donc formellement à la Municipalité si elle entend présenter un préavis à ce sujet ou si elle va s'asseoir sur le vœu de la Commission.

Mme Anne **CROSET** (EA) regrette que la Municipalité écarte le vœu de la commission unanime concernant ce plan, car le Conseil communal a été confronté, ces derniers temps, à un certain nombre de préavis, tous centrés sur la question de l'eau, et elle a l'impression qu'ils se succèdent, mais ne font pas vraiment partie d'un ensemble. Il est fort possible que la Municipalité ait une vision claire de la situation. Il apparaît tout de même que la vision d'ensemble, la priorisation des investissements et la coordination des projets liés à l'eau potable, représentent un sujet véritablement important. Elle regrette l'attitude de la Municipalité, qui est pleinement responsable de ses choix, et les respecte, mais il apparaît que, pour la suite des opérations, un plan pluriannuel pourrait se révéler utile.

Mme Maude **ALLORA** répond qu'en ce qui concerne les analyses de l'eau potable, la Commune est un distributeur d'eau soumis aux contrôles de l'Office de la consommation (OFCO). Celui-ci impose un plan d'autocontrôle du réseau, avec un plan d'entretien. Un audit est réalisé tous les quatre ans ; le dernier en date remonte à 2023 et tient compte également de la configuration du réseau. La commune dispose de sources karstiques, qui subissent peu de pollution, contrairement au puits de la Mêlée. Des analyses sont effectuées en continu sur le réseau, notamment le pH, la turbidité, etc., ainsi que la mesure du chlore, l'eau étant désinfectée. Le principal risque pour la population est de nature bactériologique. Afin que l'eau soit potable, elle ne doit pas contenir de bactéries. Le contrôle du chlore est pris très au sérieux. En cas de suspicion, un contrôle manuel s'effectue en plus des contrôles on-line sur le réseau, **effectués** par le service des eaux. Si une diminution du chlore libre est constatée dans l'eau, cela indique la présence d'une bactérie qui se propage dans le réseau. Dans ce cas, l'autocontrôle se met en route pour déterminer ce qui se passe et prendre les mesures nécessaires pour enlever cette source en alimentant le réseau à partir d'une autre source.

Le réseau d'eau fonctionne **de manière gravitaire**, c'est ce qui le protège aussi. Actuellement, des campagnes d'analyses sont faites par la Confédération sur les **micropolluants**, tant au niveau des sources que du puits de la Mêlée. Bien que ce point relève d'un vœu du prochain rapport, Mme ALLORA souhaite déjà

y répondre : la Municipalité se dit pleinement d'accord avec le vœu qui demande une meilleure communication sur les résultats d'analyses. Enfin, en ce qui concerne une augmentation du plan d'analyses, la Commune est très surveillée par l'OFCO et elle estime qu'il n'est pas nécessaire de le faire en l'état actuel des choses.

Mme Anny **HERTIG** (EA) indique que, dans le vote du prix de ce préavis, il est toujours fait mention du compte de réserve et « d'emprunt si nécessaire ». Il s'agit d'une formule qui revient souvent devant les yeux. Sa question porte sur les comptes de réserves qui permettraient de financer ce préavis, ainsi que sur le montant disponible sur ce compte de réserve.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond que ce compte est alimenté par les taxes de raccordement. Ces moyens sont à disposition et, le cas échéant, les conclusions du préavis sont ce qu'elles sont. Il encourage à reprendre les éléments qui figurent dans le rapport de gestion.

Il entend ensuite les interrogations concernant la qualité de l'eau et sur la thématique de planification de la gestion de l'eau potable. Il insiste sur le fait qu'il s'agit du seul élément pénal envers la Municipalité et ses membres directement. C'est un sujet qui est donc pris très au sérieux depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, différents secteurs font l'objet d'analyses de qualité et de quantité d'eau. La Municipalité est très active afin de pouvoir garantir, à long terme, un approvisionnement en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, que ce soit par gravitaire ou via des échanges avec les communes voisines. Il propose qu'avant la fin de la législature, une présentation complète de cette thématique soit organisée avant une séance du Conseil. Celle-ci permettrait de présenter les éléments actuellement en prospection, ainsi que les éléments à disposition. Cette présentation pourrait être planifiée entre les mois de mai et de juin.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. Jacques VACHERON, Président, donne à nouveau lecture des conclusions du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à la **majorité des membres présents, (OUI : 50 – NON : 0 – 2 abstentions) le Conseil communal d'Aigle :**

- | **Vu** le préavis 2025-20, du lundi 3 novembre 2025, relatif à l'assainissement de notre conduite d'eau potable sur la Route Industrielle ;
- | **Oui** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 1'581'000.- TTC relatif à l'assainissement de notre conduite d'eau potable sur la Route Industrielle ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 1'581'000.- TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la dépense sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « Service des eaux », pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné.

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2025-21, DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025, RELATIF À LA RÉPONSE AU POSTULAT DE MME MARIE-DOMINIQUE GENOUD, DÉPOSÉ LE 25 MARS 2021 ET INTITULÉ "POUR UN AFFICHAGE POLITIQUE RESPONSABLE ET EFFICIENT"

M. Sylvain **ORIOLE** (les Verts) donne lecture d'un résumé du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, remercie la commission, en particulier son président, qui a fait la tournée des dix emplacements publics et à scruté l'entier du territoire communal. Pour sa part, il trouve les propositions tout à fait intéressantes. Il pense que chacun a compris le contexte : l'idée était de pouvoir présenter une première esquisse, qui fait ses preuves ces jours-ci, et de la faire évoluer et l'adapter au fil du temps, des élections et des votations. Il ne peut pas garantir que l'entier des vœux seront assurés pour les prochaines votations fédérales en particulier, mais tout sera mis en œuvre afin que les prochaines élections cantonales de l'année prochaine puissent tenir compte de ces différents éléments.

Concernant le vœu N° 1, la Municipalité s'est très vite rendu compte que, pour la plupart des personnes, il existait une méconnaissance de ce qu'est réellement le domaine privé communal. Elle a pris note de la volonté de pouvoir mieux encadrer ou identifier les emplacements, ce qui s'est fait au fil des jours. Pouvoir être encore plus précis et déterminer où placer le curseur est tout à fait adéquat, et la Municipalité adhère sur ce premier vœu.

S'agissant du vœu N° 2, comme cela a été expliqué en commission, le processus d'appel d'offres pour la SGA (affichage public) a été long, fastidieux et complexe ces dernières années. Il existait une vraie concurrence sur le marché et les éléments permettant de décider de ce qui pourrait être fait pour l'affichage politique ne sont arrivés que relativement tard, à la fin de l'année 2024, avec un modèle se voulant le plus économe possible. C'est celui qui a été choisi par la Municipalité en la matière. Là aussi, elle adhère au fait qu'il conviendrait d'être plus stricte dans les réponses partielles ou intermédiaires afin donner les informations.

Pour le vœu N° 3, il s'agit d'un élément qui est ressorti assez rapidement au sein de la commission. Ce n'est pas la Municipalité qui procède à la répartition, mais directement la SGA. La Municipalité doit toutefois veiller à ce que cette répartition soit équitable. Elle adhère donc à ce vœu.

Enfin, sur le vœu N° 4, une analyse sera faite et un questionnaire sera probablement adressé à l'ensemble des partis politiques afin de faire un retour sur les bonnes pratiques et les points de vigilance pour la suite. Il s'agit là encore d'une bonne idée, notamment avec la proposition d'installer un trépied complet, pour l'ensemble des formations politiques, et toutes listes confondues, sur la place du Marché, pour permettre une brève présentation à la population.

Ainsi, la Municipalité adhère à l'ensemble des vœux.

M. Bernard **BOREL** (les Verts) souhaite ajouter un commentaire et suggère une analyse supplémentaire que la Commune pourrait mener. Dans la mesure où des surfaces SGA sont dédiées aux élections, il se demande s'il ne faudrait pas renoncer, pour les partis, à utiliser les autres surfaces SGA, pour éviter une distorsion d'équité entre les différentes formations politiques. Il estime que cette question doit être analysée. Il croit pouvoir dire que la commune de Bex le fait déjà et il ne voit pas pourquoi Aigle ne pourrait pas faire de même.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) revient sur la question des emplacements privés/publics appartenant à la Commune. Dans la formulation du vœu, il est question d'une répartition équitable. Il demande si cet aspect fait aussi partie des vœux que s'approprie la Municipalité. C'est-à-dire à organiser l'affichage, et pas seulement d'informer les partis et les laisser sauvagement s'emparer des emplacements. Autrement dit, s'agit-il d'organiser ces emplacements de la même manière que pour les surfaces SGA ?

M. Grégory **DEVAUD** répond que ces éléments ont été interprétés par la Municipalité dans le sens qu'il conviendra de mieux préciser ce qu'est le domaine privé communal, respectivement de lister tous les endroits où des possibilités d'affichage existent sur ce domaine. Ces éléments devront être fournis aux différents partis. Quant à la répartition équitable, la Municipalité ne s'est pas lancée dans cette opération, celle-ci relevant de la SGA. Certains peuvent s'en satisfaire ou non, mais pour ce qui concerne une répartition des emplacements par liste, il aurait tendance à ne pas s'engager sur ce point. Il s'agirait plutôt de définir un certain nombre d'emplacements, de définir la date d'affichage et, dans le fond, de laisser s'établir une forme de *gentlemen's agreement* entre les partis. La Municipalité peut toutefois mettre des règles de dimensionnement des affiches. Cela permettrait d'éviter, par exemple, qu'une liste à 35 candidats au Conseil communal installe une banderole

de 35 mètres et monopolise l'entier du secteur à minuit une, au moment où l'affichage est autorisé. Il précise qu'il s'agit d'un exemple qui a été évoqué, il ne s'est pas produit, mais cela pourrait arriver. L'idée est donc de pouvoir donner une ligne, définir ensemble les pratiques, puis laisser une certaine liberté. Il sera toutefois veillé à ce que les lieux où il y a de la place et des possibilités soient clairement identifiés pour que l'ensemble des listes puisse s'afficher. L'objectif est qu'en période pré-électorale, l'ensemble des forces politiques puisse se réunir, leur donner les indications nécessaires pour s'accorder sur une pratique et ensuite de s'y tenir. Il relève enfin que tout le reste du domaine privé demeure soumis à la réglementation en vigueur, à savoir que l'affichage politique y est libre. Dans ce cadre, il existe une large marge de manœuvre et l'objectif est aussi de laisser une certaine place à la créativité et à la liberté de chacun pour afficher là où il l'entend.

Mme Anne **CROSET** (EA) remercie M. le Syndic de ses propos qui regroupent en tout point les désirs de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. Jacques VACHERON, Président, donne à nouveau lecture des conclusions du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à la **majorité des membres présents, (OUI : 51 – NON : 2 – 1 abstention) le Conseil communal d'Aigle :**

- | **Vu** le préavis 2025-21, du lundi 3 novembre 2025, relatif à la réponse au postulat de Mme Marie-Dominique Genoud, déposé le 25 mars 2021 et intitulé « Pour un affichage politique responsable et efficient » ;
- | **Où** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De prendre acte de la réponse au postulat de Mme Marie-Dominique Genoud « affichage politique » ;
2. De prendre acte des mesures prévues par la Municipalité.

2.3 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2025-22 DU 10 NOVEMBRE 2025, RELATIF À LA RÉPONSE AU POSTULAT DE M. MARC TAVERNEY (PLR), DÉPOSÉ LE 7 FÉVRIER 2022 ET INTITULÉ "MISE À DISPOSITION DE DÉFIBRILLATEURS ACCESSIBLES À LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AIGLE".

Mme Chantal **HENCHOZ** (EA) donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, remercie la commission et sa rapporteuse pour la qualité du rapport. Il souhaite simplement préciser que la Municipalité accepte largement l'amendement proposé. Il est, en effet, clair que dans le montant de CHF 9'000.-, l'entretien des appareils était prévu.

En tant que postulant, M. Marc **TAVERNEY** (PLR) se dit extrêmement satisfait du travail réalisé par la Commune et se réjouit de voir ce préavis. Le fait que la ville d'Aigle puisse avoir prochainement une trentaine de défibrillateurs à disposition est un immense pas en avant. Il souligne également l'importance du deuxième volet, à savoir la formation qui permettra d'offrir à la population la possibilité d'être formée. Il rappelle combien les chances de survie augmentent lorsque des personnes formées peuvent intervenir rapidement. Le préavis prévoit aussi de faire une formation aux écoles ; plusieurs pays ayant déjà commencé à le faire ont des statistiques de réanimation qui se sont nettement améliorées. Il estime que cet aspect est très important. Il

félicite la Municipalité pour ce préavis et encourage le Conseil à voter en sa faveur. Il invite également chacune et chacun à faire de la publicité autour de soi, car Aigle pourrait devenir précurseur en Romandie.

La parole sur le rapport n'est plus demandée, la discussion est close.

La discussion est ouverte sur l'amendement de la commission. La parole n'étant pas demandée, elle est close.

Vote de l'amendement de la Commission :

Au vote, l'amendement est **accepté à la majorité des membres présents // OUI : 49 – NON : 1 – 4 abstentions.**

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS :

M. Jacques VACHERON, Président, donne à nouveau lecture des conclusions amendées du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à la **majorité des membres présents, (OUI : 45 – NON : 3 – 6 abstentions) le Conseil communal d'Aigle :**

- | **Vu** le préavis 2025-22, du lundi 10 novembre 2025, **amendé**, relatif à la réponse au postulat de M. Marc Taverney (PLR), déposé le 7 février 2022 et intitulé « Mise à disposition de défibrillateurs accessibles à la population sur le territoire de la Commune d'Aigle » ;
- | **Oùï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De prendre acte de la réponse au postulat de M. Marc Taverney « Mise à disposition de défibrillateurs » ;
2. De suivre la Municipalité dans son intention de lancer un programme d'implantation de DEA accessibles 24h/24h sur le territoire communal ;
3. De charger la Municipalité à rédiger un règlement de subvention pour les entreprises et associations qui souhaitent s'équiper d'un DEA accessible 24h/24h ;
4. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire maximum de CHF 215'000.- TTC pour l'achat et la campagne de communication et de formation relative aux défibrillateurs accessibles 24h/24h sur le domaine public ;
5. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 215'000.- TTC aux meilleures conditions ;
6. De porter le montant de CHF 9'000.- au budget annuel pour la communication, la formation relative à l'utilisation de ces appareils DEA, **l'entretien des installations, le suivi et le renouvellement partiel** dès le budget 2027.

2.4 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2025-23 DU LUNDI 1ER DÉCEMBRE 2025, RELATIF À LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE POUR LA RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DU RÉSERVOIR DE PLANTOUR

M. Luc **DELADOEY** (ALT) donne lecture du résumé du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Luc **DELADOEY** demande à la Municipalité si les vœux sont acceptés. La Municipalité répond par l'affirmative.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. Jacques VACHERON, Président, donne à nouveau lecture des conclusions du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à la **majorité des membres présents, (OUI : 47 – NON : 2 – 5 abstentions) le Conseil communal d'Aigle** :

- | **Vu** le préavis 2025-23, du lundi 1er décembre 2025, relatif à la demande d'un crédit d'ouvrage pour la réfection de l'étanchéité du réservoir de Plantour ;
- | **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 1'851'500.- TTC pour les travaux de réfection de l'étanchéité du réservoir de Plantour, sous déduction des subventions à recevoir ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de CHF 1'851'500.- TTC sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le moment venu, aux meilleures conditions.

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

La parole n'est pas demandée.

4. MOTIONS DÉPOSÉES

La parole n'est pas demandée.

5. POSTULATS DÉPOSÉS

La parole n'est pas demandée.

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION DE M. SAMUEL OBI (LES VERTS & OUVERTS), INTITULÉE "RUE DU COLLÈGE"

M. Samuel **OBI** (les Verts) donne lecture de son interpellation, dont la teneur est la suivante :

« Un accident entre une voiture et un écolier s'est produit le 11 décembre 2025 à la rue du Collège. D'après les informations disponibles, l'enfant a traversé la rue en son milieu, à la hauteur de l'AJA, puisqu'il s'agit du chemin le plus direct pour les piétons.

Le 12 décembre 2025, la direction des écoles a transmis une lettre à l'ensemble des parents. Elle y indiquait qu'une élève de 6P avait été renversée par une voiture, que son état était heureusement rassurant, et qu'un soutien avait été offert aux élèves concernés. La lettre rappelait également les règles de sécurité routière et le respect du droit à l'image.

On pouvait notamment y lire la phrase suivante :

« L'enfant en question a traversé la route précipitamment en dehors d'un passage piéton et le véhicule impliqué, manquant de visibilité, n'a malheureusement pas pu freiner à temps. » La manière dont cela est formulé suggère que l'enfant serait l'unique responsable de l'accident. Mais il faut tout d'abord rappeler que la règle de prudence fondamentale qui s'applique à tous les usagers de la routes (même les piétons) est le respect d'autrui dans la circulation (art. 26, al. 1, de la loi sur la circulation routière). On parle aussi du principe de la méfiance (art. 26, al. 2, LCR), principe selon lequel « une prudence particulière s'impose à l'égard des enfants, des infirmes et des personnes âgées, et de même s'il apparaît qu'un usager de la route va se comporter de manière incorrecte ».¹

Le Bureau de prévention des accidents (BPA) rappelle également que les enfants sont particulièrement vulnérables dans la circulation routière, car leurs capacités liées à la sécurité sont encore en développement. Leur petite taille limite leur perception du trafic et les rend moins visibles. On ne peut donc pas attendre d'eux un comportement toujours sûr et fiable, ce qui oblige les conducteurs à faire preuve d'une vigilance accrue à leur égard.²

Il appartient donc également aux Autorités - la Municipalité et le Conseil - d'assurer un espace public sûr pour tous, et en particulier pour les enfants. La rue du Collège est très fréquentée : on y trouve de nombreux enfants à pied ou à vélo, des automobilistes en recherche de stationnement, des véhicules en transit et des bus de grand gabarit. À cela s'ajoute, au bout de la rue, le passage du train AL.

La lettre soulignait aussi que la visibilité est mauvaise à cet endroit, ce qui renforce l'urgence d'évaluer la situation.

Questions adressées à la Municipalité

1. La Municipalité a-t-elle été informée de cet accident et en a-t-elle discuté avec la direction des écoles ?
2. Des mesures sont-elles envisagées pour améliorer la sécurité de tous les usagers de la rue du Collège ?
3. Dans le cadre du projet de réaménagement de la place du Marché, des adaptations du régime de circulation sont-elles prévues pour assurer une continuité dans la rue du Collège depuis le rond-point de l'avenue des Glariers, par exemple via une zone 30 ou une zone de rencontre ?
4. Serait-il possible d'étudier - avec des professionnels en la matière - la possibilité de mettre en place une « rue scolaire » 3 afin d'interdire temporairement les voitures sur la rue du Collège aux heures d'arrivée et de sortie des élèves ?
5. D'autres mesures seraient-elles envisageables, comme l'ajout d'un passage piéton au centre de la rue pour répondre au besoin réel de traversée des usagers, ou la suppression de certaines places de stationnement afin d'améliorer la visibilité ?

Références

1 Art. 26, Loi fédérale sur la circulation routière (LCR)

2 Dossier BPU « Sécurité des enfants dans le trafic » : <https://www.bfu.ch/fr/services/aspects-juridiques/comportement-inadapte-des-enfants-dans-le-traffic-routier-quelles-consequences-pour-les-conducteurs>

3 Dossier ATE « Rues scolaires » : <https://www.ate.ch/pointsforts/la-rue-scolaire-comme-solution> ».

La discussion est ouverte :

M. Cyril **ZOLLER** (ALT) remercie précieusement M. OBI pour cette interpellation. Il indique que l'AJA a repris les locaux historiques entre 2020 et 2021. Entre-temps, quelques discussions ont eu lieu à ce sujet. Occupé par les activités de l'AJA, il avait néanmoins posé des questions et il serait souhaitable que des réponses puissent être apportées à ces questions posées depuis de nombreuses années. Il sait bien que la route concernée est une route cantonale, et qu'il existe certaines problématiques liées notamment aux passages piétons, aux distances et autres. Mais cette problématique a souvent été soulevée, il serait vraiment important d'y répondre. L'accident mentionné dans l'interpellation, chacun espérait ne pas y avoir affaire un jour, mais c'est arrivé. Il comprend vraiment les contraintes liées à la Loi sur la Circulation routière. Il rappelle cependant que ce n'est pas faute d'avoir tenté de discipliner les jeunes, des personnes font tout leur possible et sont présentes à l'extérieur de l'AJA pour essayer de les encadrer. Tout le monde a été jeune un jour, et à la sortie de l'école, les jeunes sont souvent très excités. Cet élément doit être pris en compte de manière très importante.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond que la Municipalité remercie l'interpellateur pour ses questions et qu'elle y répondra lors d'une prochaine séance. Outre tout ce qui a été dit jusqu'à présent, il rappelle que ce sujet se trouve au carrefour de l'urbanisme, de la sécurité routière, de la mobilité et de la police.

Mme Anne **CROSET** (EA) aimerait s'inscrire en faux contre l'interprétation faite par M. OBI de la phrase en caractères gras sur l'interpellation. La manière dont cela est formulé suggère que l'enfant serait l'unique responsable de l'accident ». Elle lit cela de manière différente : « l'enfant est le responsable **principal** de l'accident. Pour une raison simple : la petite fille, pour des raisons compréhensibles mais pas forcément excusables, traversait en dehors du passage piéton. Pour cette raison, la petite est en faute. Personne ne connaît le dossier dans son entier, il est donc parfaitement possible que l'automobiliste soit de bonne foi et n'ait pas vu l'enfant. Enfin, elle trouve que l'enfer est pavé de bonnes intentions et que le point N° 4, s'agissant de la possibilité de mettre en place une rue scolaire est sympathique, mais pas très réaliste. Quoi qu'il en soit, c'est la Municipalité qui y répondra.

M. Samuel **OBI** ajoute que pour « élever un enfant, il faut tout un village ». C'est dans cet esprit-là qu'il a fait cette interpellation. Comme M. ZOLLER l'a dit, la formation des enfants est une chose, mais c'est aussi aux Autorités de prendre des responsabilités. Il se réjouit d'avoir les réponses de la Municipalité.

Mme Anny **HERTIG** (EA) indique que, lorsqu'elle avait quatre ans, Aigle était encore un village. À l'époque, les élèves apprenaient à traverser une route cantonale dès l'âge de quatre ans, une route cantonale où passait toute la circulation. Elle n'a pas le souvenir d'y avoir vu quelconque accident durant toute sa scolarité. Ensuite, entre un passage piéton et l'autre, deux passages piétons dûment sécurisés, il y a 160 pas. Enfin, elle traverse très souvent cette rue et elle est frappée de constater à quel point les automobilistes circulent lentement, avec prudence et circonspection.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6.2 INTERPELLATION DE M. MARC TAVERNEY (PLR), INTITULÉE "SITUATION DU VIGNOLE COMMUNAL"

En préambule, M. Marc **TAVERNEY** (PLR) informe, pour ceux qui ne le connaissent pas, qu'il est vigneron, mais pas propriétaire de vigne. N'est ni employé à la commune d'Aigle et n'a donc pas d'intérêt direct dans son interpellation.

Lecture est faite de son interpellation, dont la teneur est la suivante :

« En ce début d'année 2026, la viticulture traverse une crise préoccupante. La consommation de vin en Suisse recule nettement, mettant sous pression l'ensemble de la filière.

Si l'on peut espérer des mesures au niveau fédéral, notamment en matière de régulation des importations (plus de 2 bouteilles sur 3 consommées sont importées), le vignoble suisse doit également envisager des actions urgentes afin d'adapter sa production à la demande. Parmi celles-ci, figure l'arrachage ciblé de certaines parcelles viticoles.

Par la présente interpellation, il s'agit de connaître les intentions et projets de la Municipalité concernant le vignoble communal, en particulier les parcelles dont la commune est propriétaire.

Arrachage et réaffectation de parcelles communales

La Commune d'Aigle envisage-t-elle l'arrachage de certaines parcelles de vigne lui appartenant, en vue d'une réaffectation à d'autres usages ?

À titre d'exemples :

- ▮ la parcelle jouxtant le site de Mon Séjour, qui pourrait être intégrée et aménagée en extension du parc existant, avec une thématique liée à la vigne ;
- ▮ la parcelle située derrière le collège de la Grande-Eau, qui pourrait être transformée en espace extérieur à disposition des écoles ;
- ▮ la parcelle du chemin des Noyers, qui pourrait permettre la création d'un large accès public à la Grande-Eau ;
- ▮ d'autres parcelles viticoles dont l'emplacement justifierait une reconsidération de leur affectation ».

La discussion est ouverte :

M. Didier **BADAN** (UDC) indique qu'il est également vigneron à Aigle, mais pas pour la Commune. Une question le préoccupe particulièrement. Il explique qu'à l'heure actuelle, une grande maison située à la sortie d'Aigle, dont le siège social est à Rolle, a écrit à plusieurs vignerons producteurs de raisins, pour leur signifier son intention de se désengager de l'achat de récoltes. À ce jour, tous les fournisseurs qui livraient du raisin provenant de la commune d'Yverne ont été congédiés. La commune d'Aigle possède environ deux hectares de vignes sur le territoire de la commune d'Yverne. Il demande ce que la commune d'Aigle entend faire de ses vignes et s'il ne faudrait pas montrer l'exemple en les arrachant.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond que la situation est effectivement extrêmement grave pour le vignoble aiglon, vaudois et suisse. Un certain nombre de mesures ont été mises en place et les exploitants viticoles avaient jusqu'à ce soir 5 mars minuit pour annoncer les surfaces d'arrachage afin de pouvoir les comptabiliser sur le plan cantonal. L'ensemble du Conseil communal connaît ainsi le contexte.

Concernant l'interpellation tout à fait pertinente de M. TAVERNEY, M. le Syndic répond que la Commune a d'ores et déjà prévu d'arracher un certain nombre de surfaces. Cette décision n'est pas forcément motivée initialement par les raisons qui poussent aujourd'hui les exploitants à le faire, mais la situation encourage d'autant plus à donner l'exemple en diminuant certaines surfaces et à permettre de diminuer la quantité produite de raisin dans ce canton. Il est question, sur près de 3'900 hectares de vignes dans le canton de Vaud, d'une volonté d'arracher environ 500 hectares, ce qui n'est pas rien.

Pour le vignoble aiglon, la Municipalité a déjà débattu de ce sujet depuis plusieurs semaines, en particulier pour les vignes mentionnées.

S'agissant de la vigne « Mon Séjour », d'une surface de 2'500 m², elle a décidé, pour l'instant, de la maintenir. Située en plein cœur de la Ville, elle pourrait, le moment venu, venir avec un projet complet d'extension du parc Mon Séjour. Ce projet pourrait aussi être de pair avec la fin du bail des bâtiments de l'EPCA, également situés sur la parcelle. L'objectif, à ce stade, est de maintenir cette vigne et de mener une réflexion d'ensemble visant à agrandir ce parc, dans le même esprit que celui qui est aujourd'hui.

Concernant la vigne du Collège, d'une surface d'un peu plus de 3'000 m², celle-ci était, dans tous les cas de figure, en partie condamnée. La Municipalité a décidé là aussi de procéder à son arrachage, puisque le projet de réfection de l'AL prévoit une voie de croisement qui empiètera en partie sur les terrains communaux. La Municipalité a d'ailleurs des échanges et des conventions avec les TPC pour indemniser ces terrains. Ce projet condamnera aussi l'accès à l'actuel parking des enseignants, surface dont la Commune aura besoin certainement dans les années à venir pour une extension ou un bâtiment temporaire sur cette partie en goudron. Cette vigne sera donc arrachée afin de permettre l'implantation de la zone de chantier, puis le déplacement du stationnement. Il est par ailleurs prévu d'avoir un parking avec une surface perméable.

Il en va de même pour la vigne « des Bains » d'une surface d'un peu moins de 1'000 m², située au bout du chantier communal. Cette vigne est aussi en partie condamnée par le déplacement de l'AL afin de créer un passage direct. Compte tenu de la configuration de l'endroit, entre les bâtiments, la distance au cours d'eau et l'emprise nécessaire, il ne resterait qu'environ 200 m², ce qui n'aurait plus d'intérêt.

La vigne du chemin des Noyers, dite des « Glariers », d'une surface d'un peu moins de 3'000 m², a également été évoquée. Pour l'instant, elle est conservée, mais un projet de correction fluviale de la Grande-Eau est prévu pour sécuriser le secteur des Noyers. Et il est donc probable que cet espace soit un jour arraché. Là encore, les raisons évoquées sont les mêmes, de pouvoir disposer d'un espace plus convivial et plus étendu, ainsi que le respect des distances nécessaires par rapport aux cours d'eau et aux traitements. Même si cette vigne est aujourd'hui exploitée par un exploitant Bio, la problématique liée aux traitements ne se pose pas de la même manière.

Enfin, il reste encore une vigne de plus de 4'000 m², qui concerne moins la problématique actuelle puisqu'elle est plantée en Pinot noir. Il s'agit de la vigne des Afforêts, la plus haute du domaine communal. Celle-ci est en sous-production depuis de nombreuses années. La Municipalité prévoit donc également de procéder à son arrachage dans les prochains mois.

Le départ de deux vigneron·s tâcheron·s sera également l'occasion d'analyser les surfaces qui resteront à exploiter et probablement durant l'année, de réévaluer leur répartition en faveur des viticulteur·s aiglons.

Répondant à la question pertinente de M. BADAN, M. DEVAUD indique que la commune d'Aigle est au bénéfice d'une convention avec la maison Schenck depuis de nombreuses années, qui court encore jusqu'en 2029. Cette convention garantit à la Commune de pouvoir livrer l'entier de sa récolte à Schenk. Il reconnaît toutefois que la situation concernant Yvorne est problématique depuis plusieurs années. Selon les échos, il ne devrait pas y avoir de problème, y compris dans la prolongation de cette convention, pour les vins d'Aigle. En revanche, la question d'Yvorne fera l'objet d'une autre discussion, mais il reste encore du temps, jusqu'en 2028, pour anticiper cette question. La commune d'Aigle est effectivement propriétaire de deux grandes surfaces sur le territoire d'Yvorne, dont l'une dépasse 8'800 m² et se situe au cœur du vignoble.

La vraie question que les responsables politiques doivent se poser, c'est finalement l'exemplarité à arracher des vignes pour diminuer l'offre en termes de culture. Mais il y a aussi tout l'aspect de protection du patrimoine, du paysage viticole. Il n'est en effet pas certain qu'arracher la vigne des Colluaires, située au milieu du vignoble d'Yvorne, soit bien perçu des voisins, mais c'est une thématique qu'il faudra aborder par rapport à cette surface et plus particulièrement à pouvoir récolter cette vendange. Pour l'instant, la Commune maintient cette vigne et prévoit d'analyser, dans les prochaines années, les éléments au coup par coup.

M. le Syndic estime qu'il est important de thématiser ce sujet. Aigle constitue en effet le fleuron vitivinicole du Canton. À l'échelle de la Suisse, en analysant les appellations les plus connues, Aigle sort première en matière de nom. Il faut donc avoir une attention particulière à ce qui se déroule actuellement dans le secteur. Il faut thématiser clairement ce sujet-là pour peut-être arriver avec des solutions qui soient différentes, sous la forme, par exemple, d'un remaniement parcellaire. Il pourrait exister des solutions ou des échanges parcellaires pour préserver et garantir ce magnifique patrimoine des coteaux aiglons, tout en disposant d'un outil de travail qui

soit fonctionnel, sans surcharger le marché. Il conviendra de bien analyser ce qui se passera ces prochains mois et prochaines années et de prendre les bonnes décisions.

M. Marc **TAVERNEY** remercie M. le Syndic pour ses réponses détaillées. La question de l'impact visuel sur le vignoble le préoccupe beaucoup. Il aurait souhaité déposer un postulat ce soir, mais il était hors délai. Il a donc l'intention de le faire pour le prochain Conseil. Un postulat viserait à demander à la Municipalité d'étudier la préservation du vignoble aiglon. Le Château d'Aigle constitue l'emblème de la région et il trouve qu'il serait extrêmement dommage que des parcelles de vignes soient arrachées en bordure du château ou sur le coteau de Beauregard. Ce postulat inviterait donc la Municipalité à travailler sur cette question et à examiner ce qu'il serait possible de faire pour éviter un mitage du vignoble aiglon et, si possible, préserver cette identité visuelle et patrimoniale. Il ose dire qu'Aigle est, selon lui, le meilleur vin du Canton, il faut préserver ce patrimoine-là. Et toute suggestion pouvant lui être soufflée dans le cadre de ce postulat sera la bienvenue.

M. Didier **BADAN** précise que bio ou non, la règle est la même : une distance de trois mètres doit être respectée près des cours d'eau. Certaines vignes devront donc être arrachées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Philippe **RANC** (les Verts) :

M. RANC indique que, dans ces temps un peu troublés d'élections communales et de Conseil communal, il a commis une erreur de communication avec le Président au sujet de la postulation à la CoGest. Or, il disposait en réalité d'une candidate et demande s'il est possible de nommer cette personne. Avec l'accord du Président, et au nom du groupe *les Verts & Ouverts*, il propose la candidature de Mme Claudia MANNA

Mme MANNA est élue tacitement par acclamation de l'Assemblée

Mme Denise **LATTION** (PLR) :

Mme LATTION a été approchée ces derniers temps par plusieurs personnes lui demandant des nouvelles de la piscine couverte. Elle souhaite savoir s'il est possible d'avoir des informations sur l'état d'avancement de cette piscine.

M. Fabrice COTTIER, Municipal, propose de faire une communication claire, précise et concise lors du prochain Conseil concernant l'état d'avancement de cette piscine couverte.

M. Luc **DELADOEY** (ALT) :

« Taxe déchets : Par son courrier du 12 décembre, la Municipalité informe sa population d'une augmentation de 30 % de la taxe déchets. Certes, en valeur absolue, cette hausse ne représente pas un montant très élevé pour chaque ménage (30CHF). Toutefois, une augmentation de cette ampleur interpelle sur le plan du principe et de la cohérence.

En effet, à la même période l'an dernier, un membre de la Municipalité avait publiquement félicité la population pour la qualité de ses pratiques en matière de tri et pour les efforts consentis en faveur d'une meilleure valorisation des déchets.

Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes :

- ▮ Quels sont précisément les facteurs qui justifient aujourd'hui une augmentation de 30 % de la taxe déchets ?

- ▮ Cette hausse est-elle liée à une augmentation des coûts de traitement, à une baisse des recettes issues du recyclage, ou à d'autres éléments structurels ?
- ▮ Dans quelle mesure les bons résultats en matière de tri ont-ils eu un impact sur l'évolution des coûts ?
- ▮ La Municipalité peut-elle également nous indiquer si cette augmentation est conjoncturelle ou si elle s'inscrit dans une tendance appelée à se poursuivre ces prochaines années ?

Enfin, en parallèle aux efforts consentis par les habitants en matière de tri, quelles actions la Municipalité entreprend-elle auprès des acteurs économiques, qui subissent aussi une augmentation, afin de réduire le suremballage — notamment plastique — qui remplit inutilement nos poubelles ?

Je vous remercie pour les éclaircissements que vous pourrez apporter certainement lors d'une séance ultérieure ».

Mme Anne CROSET (EA) :

Mme CROSET indique avoir été approchée par deux personnes qui se plaignaient, l'une avec humour, l'autre avec une certaine irritation, de l'accès aux toilettes publiques de la gare. L'accès à ces toilettes n'est possible que pour les personnes possédant une carte, ce qui lui paraît être une situation absurde dans un lieu situé à proximité d'une gare, dans une ville comme Aigle, qui est un lieu touristique. Elle est bien consciente que cette question relève en grande partie des CFF, mais cela devient une habitude assez détestable de devoir utiliser ce type de « sésame » pour aller aux toilettes. Elle souhaite savoir si la Municipalité pourrait, considérant les éléments fournis, s'approcher des CFF, pour leur dire que très franchement, leur politique peut être comprise, mais qu'il est gênant que dans un chef-lieu de district, à proximité d'une gare, certaines personnes soient obligées d'aller faire pipi à proximité des toilettes. Certaines personnes prennent les choses en rigolant, d'autres sont relativement fâchées.

Par ailleurs, elle rappelle qu'il y a un certain nombre de mois, M. Ph. BELLWALD s'était approché de la Municipalité pour la prier de regarder s'il était possible de faire des économies d'énergie dans le parking couvert de Novassales. En effet, l'électricité brûle pendant une bonne partie de la nuit. M. le Syndic avait laissé entendre qu'il était possible d'introduire des minuteurs ou autres moyens pour interrompre l'électricité à un certain moment. Elle était intervenue elle-même un peu plus tard, voyant que rien ne se faisait. En cette fin de législature, elle souhaite donc réitérer la question, parce qu'il lui semble qu'une réponse serait de bon aloi sur ce sujet d'économie d'énergie.

Mme Anny HERTIG (EA) :

Mme HERTIG rappelle qu'il y a quelques séances de Conseil, dans les divers, elle avait signalé la totale absence de bancs le long de la Grande-Eau, entre la voie CFF et la Mêlée. Elle doit avouer ne pas avoir eu le temps d'y retourner depuis lors. Elle demande si, par bonheur, trois ou quatre bancs auraient été installés sur ce parcours, ce qui lui semblerait nécessaire pour les personnes d'un certain âge.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond qu'il existe actuellement deux bancs entre le pont CFF, rive gauche, et la Mêlée, et qu'aucun banc n'a été ajouté. Le premier se trouve à environ 200 mètres après le pont CFF, à la sortie d'un bosquet et donne sur le bâtiment la « Poudrière ». Le second est situé plus bas, juste avant l'autoroute. Il précise toutefois qu'il serait possible d'analyser l'opportunité d'en ajouter.

Pour ce qui concerne la question des WC publics, M. DEVAUD répond que la Municipalité a également été interpellée à plusieurs reprises par des citoyens. Comme l'a soulevé Mme CROSET, cela relève des CFF qui ont mis en place une politique globale et générale sur l'ensemble des gares de ce type-là, prévoyant des accès au moyen de cartes sans contact. Si ce système fonctionne, tant mieux. La Municipalité leur a toutefois signifié qu'il faut s'assurer du bon fonctionnement, de veiller à leur utilisation et d'analyser la possibilité de remettre une séance avec les différents responsables, y compris la gérante, au mois de mai. Et ce point sera abordé avec eux. Mais effectivement, c'est de leur entière responsabilité et sur leur territoire.

Concernant la question de l'éclairage de Novassale, il indique que cet élément s'inscrit dans le cadre des

projets prévus en termes de changement d'éclairage du crédit-cadre des bâtiments. L'objectif est de pouvoir changer les luminaires et de réaliser une économie d'énergie grâce à un type de lumière, et de prévoir la détection de présence dans le secteur. Il faut toutefois prendre en compte l'aspect sécuritaire. Lorsque ce parking est plongé dans le noir, les locataires du parking souterrain ne sont pas très satisfaits de devoir y accéder sans lumière, notamment en raison de certaines fréquentations dans ce secteur. Ces adaptations sont donc prévues dans le cadre de ce crédit cadre.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, indique qu'il répondra aux questions de M. DELADOEY lors d'un prochain Conseil. Ce n'est toutefois pas de gaieté de cœur que la Municipalité a décidé, dans la limite de ses compétences, d'augmenter la taxe sur les déchets, tant pour les ménages que pour les entreprises. Cette décision repose sur le principe selon lequel ce compte doit être autofinancé et équilibré entre les dépenses et les coûts. Il reviendra en détail sur les quatre points soulevés, lors d'une prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Jacques VACHERON** clôt la séance à 21h52.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Jacques VACHERON

La secrétaire :
Véronique DELADOEY